



Commission d'Aménagement du Nunavut

Ébauche du Plan d'Aménagement du Nunavut 2021

Document d'Information

L'Ébauche du Plan d'Aménagement du Nunavut de 2021 (le Plan) est une exigence de l'Accord du Nunavut. Le Plan couvre l'ensemble de la Région du Nunavut (NSA), un cinquième de la masse terrestre du Canada, ce qui représente environ 2,1 millions de kilomètres carrés de terre et d'eau. La couverture géographique et l'éventail des enjeux abordés sont sans précédent, non seulement au Canada mais à l'échelle internationale.

Le Plan établit des directives sur la façon, l'endroit et le moment où la terre devrait être utilisée. Il s'agit d'un document vivant qui fournit un cadre pour le développement et la préservation et qui guidera le Nunavut vers l'avenir. Il représente une approche équilibrée pour protéger la terre, la faune, les habitats fauniques et notre eau potable ; améliorer la sécurité alimentaire ; et bâtir des communautés plus saines tout en assurant un développement économique responsable et durable ; et contribue à une prospérité partagée.

L'Ébauche du Plan est appuyée par un document d'accompagnement - *Options et Recommandations de 2021*, - qui résume les soumissions de nos partenaires de la planification et celles des participants sur les problèmes identifiés, et les considérations et justifications de la Commission pour les différentes politiques et affectations du sol recommandées dans l'Ébauche de Plan.

Processus, Mandat et Vision

L'Ébauche du PAN est basée sur des évidences recueillies par la Commission d'Aménagement du Nunavut (CAN) depuis 2007, y compris des consultations communautaires, réunions techniques et audiences publiques. La Commission a entendu des Nunavummiut (résidents des communautés) qui ont déclaré que le plan d'aménagement doit respecter leur culture, langue, modes de vie et traditions, valeurs et l'écosystème unique du Nunavut. Ces priorités sont intégrées dans l'Ébauche du PAN.

La Commission est guidée par son engagement à assurer une consultation significative, respectueuse et inclusive qui tient compte des principes Inuit Qaujimagatugangit (connaissance et tradition) et de la science occidentale. Elle a organisé des centaines de réunions communautaires, nombreux ateliers techniques, et a au moins deux fois visité chaque communauté du Nunavut. Les commissaires ont également visité les communautés Dënesuᓴᓂ



de l'Athabasca dans le nord du Manitoba et ont tenu une audience publique à Iqaluit pour les régions de Qikiqtani et du Nunavik.

La Commission a entendu un large éventail d'experts en développement durable, de la faune, de l'environnement et de l'industrie. L'intégralité de l'archive publique de la Commission, notamment les consultations, commentaires écrits, soumissions et transcriptions, sont disponibles en ligne à l'adresse : <http://lupit.nunavut.ca/portal/registry.php>

Protection de l'Environnement

Le processus de consultation démontre clairement qu'une priorité essentielle pour les Nunavummiut est la protection de l'environnement et leur mode de vie. L'Ébauche du Plan intègre et met en priorité la préservation et la protection de la faune.

La Commission a également entendu parler des préoccupations concernant l'impact du changement climatique sur l'un des écosystèmes les plus fragiles au monde et la nécessité de protéger des espèces comme le caribou ainsi que les zones de mise-bas des baleines et l'habitat de l'ours polaire. L'Ébauche du PAN reflète ces priorités.

Développement Économique et Amélioration de la Qualité de Vie

La Commission a adopté une vision globale du développement économique responsable et durable qui tient compte de la santé et de la qualité de vie ainsi que de la création d'emplois et du développement des ressources – renouvelables et non renouvelables. Cela tient compte des traditions, modes de vie et valeurs inuites entourant l'exploitation et la chasse durables, qui sont également des composantes importantes de l'économie du Nunavut aux niveaux territorial, régional et communautaire.

Le Plan donne des directives claires sur l'utilisation des terres, où et quand les projets seront autorisés et dans quelles conditions, notamment les restrictions saisonnières. Les droits existants actuellement détenus par les entreprises sont respectés dans le cadre de l'Ébauche du PAN.

Les commissaires reconnaissent également la nécessité d'offrir des possibilités de développement économique durable et des projets qui aideront à bâtir des communautés plus saines pour les générations futures.

Affectations du Sol dans la Région du Nunavut

Le Plan est fondé sur les Politiques, Objectifs et Buts Généraux d'Aménagement, qui ont été élaborés en étroite collaboration avec le Canada, le Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) en 2007. Le Plan établit l'un des trois types d'affectation du sol :



1. Les zones à Usage Limité comprennent 22 pour cent de toutes les zones de terre et les aires marines de la Région du Nunavut et de la Zone de la Banquise Côtière Extérieure. Les zones à Usage Limité sont caractérisées par des interdictions toute l'année d'un ou de plusieurs types d'utilisation des terres. Elles peuvent également inclure des exigences de conformité, telles que des interdictions saisonnières sur certaines utilisations de terre ou des exigences de marge de recul autour de particularités importantes.
2. Les zones à Usage Conditionnel, qui comprennent 9 pour cent des zones de terre et les aires marines, sont caractérisées par des exigences de conformité telles que des interdictions saisonnières sur certaines utilisations de terre et des exigences de marge de recul autour des particularités importantes.
3. Les zones à Usage Mixte représentent 65 pour cent des zones de terre et aires marines. Elles ont été identifiées pour leur potentiel à soutenir une variété d'utilisations de terre et ne sont caractérisées par aucune utilisation interdite ou exigence de conformité.

Trois pour cent additionnel de zones de terre et aires marines se trouvent dans des parcs créés où le Plan ne s'applique pas.

Prochaines Étapes

La Commission est heureuse d'avoir récemment reçu un financement supplémentaire du gouvernement fédéral pour tenir des audiences publiques régionales sur l'ébauche du plan actualisé dans les régions de Kivalliq et de Kitikmeot en novembre 2021. En fonction du financement supplémentaire, elle tiendra des audiences à Pond Inlet et à Iqaluit au début de l'année 2022. La Commission peut apporter d'autres modifications au Plan sur la base des commentaires reçus à travers des soumissions écrites et audiences publiques régionales. Elle a l'intention de soumettre une Ébauche du PAN recommandé au Canada, au Nunavut et à NTI pour approbation d'ici le 31 mars 2022.